



On nourrit le monde

COMMUNIQUÉ

**RELOCALISATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES DE SON USINE DE VALLÉE-JONCTION :
OLYME A FAIT PREUVE DE TRANSPARENCE ET D'OUVERTURE**

St-Hyacinthe, le mardi 18 juillet 2023 — La direction d'Olymel tient à réfuter les allégations véhiculées par certaines personnes dans la région de la Beauce à l'effet que son processus de traitement des demandes de relocalisation ou de reclassement des travailleurs étrangers temporaires rattachés à son usine de Vallée-Jonction aurait souffert d'un manque de transparence et aurait été présenté sous la contrainte. Dans le cadre de cette rectification, l'entreprise publie le présent communiqué accompagnée de trois documents essentiels démontrant, entre autres, les efforts et l'ouverture déployés après l'annonce de la fermeture de l'usine de Vallée-Jonction le 14 avril dernier pour assister les travailleurs étrangers temporaires dans leurs choix et dans la perspective de la fermeture définitive de l'usine d'abattage, de découpe et de désossage de porcs de Vallée-Jonction.

LES TROIS DOCUMENTS ACCOMPAGNANT CE COMMUNIQUÉ SONT :

- 1) Un formulaire de relocalisation destiné aux travailleurs étrangers temporaires de l'usine de Vallée-Jonction;
- 2) Des extraits d'une présentation Power Point projetée lors de la rencontre du 26 avril avec les travailleurs étrangers temporaires de l'usine de Vallée-Jonction, en présence d'une avocate spécialisée en immigration, ainsi que d'un représentant du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec;
- 3) Une lettre de rappel du 22 juin envoyée à tous les travailleurs étrangers temporaires n'ayant pas encore signifié leur intérêt pour une relocalisation chez Olymel ou même dans une autre entreprise, ainsi qu'une invitation à une nouvelle rencontre le 5 juillet dernier.

LES CHOIX À FAIRE

Olymel a mis en œuvre des moyens importants et des équipes entièrement mobilisées pour informer et assister chacun des travailleurs étrangers temporaires dans les choix qui s'offraient à eux dans la perspective de la fermeture de l'usine et dans le cadre du Programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires. Il faut retenir de ce contexte que ces travailleurs pouvaient explorer quatre possibilités : 1) obtenir un permis de travail ouvert permettant d'être recruté par une autre entreprise, ce que le ministre fédéral de l'Immigration est le seul à pouvoir décider, 2) un permis fermé pour pouvoir travailler pour une autre entreprise de la région 3) suivre le processus de relocalisation vers un autre établissement d'Olymel et dans ce cas, les démarches entreprises par la direction d'Olymel auprès des autorités fédérales pour modifier en conséquence le permis de travail leur permettant de travailler dans un autre établissement de l'entreprise et enfin, 4) opter pour un retour dans leur pays d'origine en recourant à l'engagement d'Olymel de prendre en charge les coûts du billet d'avion.

« Depuis le début de ce processus et en tout temps, chaque travailleur a été libre de son choix et invité à changer d'avis s'il le souhaitait. Tous les frais administratifs liés au Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ou aux permis de travail sont assumés par Olymel. Notre entreprise a aussi, à plusieurs reprises, offert sa

coopération aux autres entreprises de la région qui souhaiteraient entreprendre des démarches légales pour obtenir un permis de travail pour les travailleurs qui souhaiteraient demeurer en Beauce. L'intention d'Olymel est de continuer à collaborer dans un esprit d'ouverture avec toutes les parties intéressées jusqu'à la fin de ce processus », d'affirmer Paul Beauchamp, premier vice-président d'Olymel.

Jusqu'à ce jour, et sur les 123 travailleurs étrangers temporaires rattachés à l'usine de Vallée-Jonction dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, 89 d'entre eux ont fait le choix de demeurer au sein de l'entreprise. C'est ainsi que 38 travailleurs étrangers temporaires de l'usine de Vallée-Jonction rejoindront l'usine d'abattage de découpe et de désossage d'Ange-Gardien en Montérégie Ouest, alors que 49 autres se dirigeront vers l'usine d'Olymel à Yamachiche, également spécialisée dans l'abattage, la découpe et le désossage de porcs.

Rappelons qu'en raison de la crise mondiale sévissant dans l'industrie porcine et particulièrement dans le secteur du porc frais, Olymel s'est vue forcée de faire le choix difficile de fermer l'établissement de Vallée-Jonction afin de surmonter la crise et de mettre fin à des pertes de plus de 400 millions de dollars dans ce secteur depuis deux ans. La fermeture du quart de travail de soir est prévue pour le 22 juillet et les effectifs de ce quart seront transférés sur le quart de jour au retour des vacances de la construction le 7 août prochain. Cette décision n'entraîne aucune mise à pied. La fermeture définitive de l'usine de Vallée-Jonction est toujours prévue pour le 22 décembre prochain.

À PROPOS D'OLYMEL

Olymel est au Canada le chef de file dans le secteur de la production, de la transformation et de la distribution des viandes de porc et de volaille. L'entreprise s'est donnée pour mission de nourrir le monde avec passion et avec des produits dont la qualité est irréprochable. L'entreprise possède des établissements de production et de transformation au Québec, en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick et emploie plus de 13 000 personnes. Son chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 4,5 milliards de dollars. L'entreprise commercialise ses produits principalement sous les marques Olymel, Lafleur, Flamingo, La Fernandière, Pinty's, Tour Eiffel et F. Ménard.

-30-

Source : Olymel s.e.c.

Information : Richard Vigneault
Communications corporatives
(514) 497-1385
(450) 771-0400 ou 1-800-463-7568



Relocalisation Travailleurs étrangers temporaires

Renseignements personnels

Nom

[REDACTED]

Prénom

[REDACTED]

Signature

[REDACTED]

Processus choisi

Souhaitez-vous renouveler votre permis de travail chez Olymel ?

Oui

Non

Si vous avez coché "Oui" à la question précédente, identifiez votre choix d'usine parmi les suivantes, si les 2 usines vous intéressent numéroter par 1 ou 2 votre préférence

2

Ange-Gardien

1

Yamachiche

Si l'opportunité vous est offerte de demeurer dans la région (via un autre employeur ou un permis ouvert), quelle sera votre préférence

Relocalisation chez Olymel

Demeurer dans la région

Êtes-vous en processus de demande de CSQ ?

Oui

Non

* Les frais administratifs relatifs aux démarches pour la relocalisation, soit le CAQ portions Employé et Employeur (248\$) ainsi que le permis de travail (155\$) seront assumés par Olymel.

** À noter que si vous avez indiqué être intéressé à de la relocalisation, vous pourrez vous désister du processus en tout temps, svp nous en aviser le plus tôt possible pour que nous puissions cesser les démarches auprès des gouvernements

Merci de nous tenir informés si vous entreprenez des démarches individuelles.



EXTRAITS DE LA PRÉSENTATION DU 26 AVRIL 2023

VALLÉE-JONCTION





PLAN DE RENCONTRE

- **PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS**
- **ACCOMPAGNEMENT**
 - **PERMIS OUVERTS**
 - **COMITÉ DE RECLASSEMENT**
 - **PLAN DE RELOCALISATION OLYMEL**
- **PRÉSENTATION DES USINES ET SERVICES D'AIDE À LA RELOCALISATION**
- **DATES IMPORTANTES**
- **QUESTIONS**





ACCOMPAGNEMENT

Olymel tente d'avoir le plus possible des réponses à vos questions.

Toutefois certaines décisions ne relèvent pas d'Olymel mais du gouvernement.

Nous collaborons avec les différents ministères (Provincial et Fédéral) afin de tenter d'obtenir le plus rapidement possible réponse aux questions.

1- Plan de relocalisation :

Olymel, en respect des règles du programme, est disposé à vous offrir une relocalisation dans 2 autres usines Olymel

2- Comité de reclassement gouvernemental

Vous ferez partie du comité de reclassement, vous aurez d'avantage d'information sur les services offerts au cours des prochains jours





3- Permis ouvert

Pour ceux qui désirent demeurer dans la région, Olymel est prêt à collaborer avec les différentes instances gouvernementales afin de vous le permettre.

Pour demeurer dans la région vous devez soit :

- Obtenir un permis sous une EIMT d'un autre employeur
- Obtenir un permis ouvert par le gouvernement

Olymel n'a pas l'autorité de vous faire octroyer des permis ouverts, cette décision relève d'immigration Canada (IRCC).

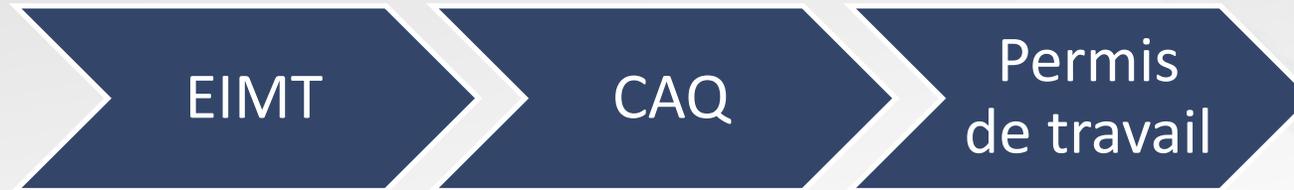
Malgré plusieurs démarches entreprises auprès d'IRCC = aucune décision n'est encore prise





TRAVAILLER POUR UNE AUTRE USINE OLYMEL

- Actuellement pas de démarche spéciale de changement de permis de travail
- EIMT des permis actuels (Vallée-Jonction) pas modifiable
- Procédure pour nouvelle usine:



- Possibilité de continuer à travailler pour Olymel Vallée-Jonction pendant le traitement de la demande de renouvellement permis de travail pour la nouvelle usine (incluant statut conservé)
- Permis de travail pour détenteur de CSQ (voir ci-après)





TRAVAILLER POUR UN AUTRE EMPLOYEUR

– Politique d'intérêt public permettant de travailler pour le nouvel employeur plus rapidement:



- Permis de travail ouvert – travailleur vulnérable (voir ci-après)
- Permis de travail pour détenteurs de CSQ (voir ci-après)
- Situation particulière (à vérifier)





PLAN RELOCALISATION OLYMEL

- 1 plan pour tous les employés mais 2 réalités différentes
- Sur une base volontaire
- Démarches entreprises avec les gouvernements pour s’assurer de prendre la meilleure stratégie

Maintenir autorisation de travailler à Vallée-Jonction	Obtenir l’autorisation de travailler dans la nouvelle usine Olymel
De maintenant jusqu’au 22 décembre 2023	Au plus tard, à la cessation de votre emploi à Vallée Jonction

Nous tentons d’éviter des périodes de mise à pied créées par une absence de permis de travail.

Pour ce faire nous devons débiter les démarches administratives rapidement



22 juin 2023

XXXXXXXXXXXX

Depuis l'annonce de la fermeture de l'usine de Vallée Jonction, Olymel a effectué des rencontres d'information (les 26 et 27 avril) en présence d'une avocate en immigration ainsi que des représentants du ministère de l'immigration du Québec (MIFI), afin de vous expliquer les options qui s'offraient à vous.

Lors de cette rencontre, les règles d'immigration à l'égard de la possibilité d'obtenir un permis ouvert vous ont été expliquées, les offres de relocalisation vers d'autres établissements Olymel vous ont été présentées avec les services d'aide à la relocalisation, ainsi de la possibilité de trouver un autre employeur dans la région avec un nouveau EIMT et permis de travail.

Considérant les délais administratifs et afin de tenter d'éviter qu'il y ait des périodes sans possibilité de travailler, nous vous avons demandé de nous informer via un formulaire, et ce avant le 5 mai, si vous étiez intéressé à être relocalisé dans une autre usine d'Olymel.

Dès l'annonce, Olymel a fait part aux différents intervenants qu'elle souhaitait collaborer afin que les travailleurs sous permis fermés puissent continuer à travailler au Canada avec un permis ouvert ou fermé, chez Olymel ou pour un autre employeur de la région. Les réponses que nous avons eues confirment que les options qui s'offrent à vous sont celles qui vous ont été présentées le 26 ou 27 avril dernier à la rencontre d'information.

Comprenez bien que si via le comité de reclassement, un employeur de la région manifeste de l'intérêt à vous offrir un emploi, Olymel offrira pleinement sa collaboration afin que cet employeur rencontre les normes légales pour vous obtenir un permis de travail pour son entreprise.

Si vous recevez cette lettre, c'est qu'à ce jour vous ne nous avez toujours pas signifié être intéressé à être relocalisé à l'usine de l'Ange-Gardien ou de Yamachiche.

Ce formulaire se veut une confirmation de votre choix et nous permet de nous assurer que nous comprenons bien votre décision pour la continuité de votre cheminement après le 22 décembre 2023 :

- 1- Je désire être relocalisé à l'usine de Yamachiche
- 2- Je désire être relocalisé à l'usine d'Ange-Gardien
- 3- Je ne désire pas être relocalisé dans une autre usine d'Olymel

Je comprends par ce choix que pour demeurer au Canada, à moins d'avoir obtenu un permis ouvert, je devrai :

- Avoir trouvé un autre employeur prêt à déposer une demande de permis de travail pour moi

OU

- Je devrai retourner dans mon pays (dans quel cas, Olymel remplira son obligation légale de payer le billet de retour).

Nous vous demandons de nous retourner ce formulaire rempli d'ici le 7 juillet prochain. Si nous ne recevons rien de votre part, nous considérerons que vous ne souhaitez pas être relocalisé dans un autre établissement d'Olymel et par conséquent, l'option 3 sera retenue comme votre décision.





Afin de pouvoir répondre aux questions que vous pourriez avoir, nous tiendrons une rencontre d'information le mercredi 5 juillet. Pour y participer inscrivez-vous via les stations de poinçon sous le nom **Relocalisation permis de travail**.

N.B. Tel que précisé nous avons de la place pour tout le monde pour les usines de Yamachiche et Ange-Gardien, toutefois il se peut que votre 1^{er} choix ne soit plus disponible ; dans un tel cas, nous fonctionnerons sur la base du premier arrivé afin de confirmer les choix d'usines.

Nous vous rappelons également que les frais administratifs relatifs aux démarches pour la relocalisation, soit le CAQ portions Employé et Employeur (248\$) ainsi que le permis de travail (155\$) seront assumés par Olymel. Également, vous pourrez vous désister du processus en tout temps, svp nous en aviser le plus tôt possible pour que le puisse cesser les démarches auprès des gouvernements.

*Isabelle Leblond
Directrice Corporative, Ressources Humaines*

Matricule : _____
Nom : _____
Signature : _____
Date : _____

